

Présidentielle 2016

# L'indécence de « Jeune Afrique »

Au mépris de la déontologie et du secret médical, l'hebdomadaire panafricain a parlé de « plusieurs diabétiques et hypertendus, un asthmatique, deux personnes vivant avec le VIH... » parmi les quatorze candidats à l'élection présidentielle de août prochain au Gabon. « Jeune Afrique » précise avoir été « l'heureux bénéficiaire des indiscretions ... de la commission médicale... ».

Par AP

Les publiereportages qui font office « d'articles » pour l'hebdomadaire « Jeune Afrique » n'ont plus de limites. La dernière sortie de piste en date de cette feuille de chou montre que ce journal a pulvérisé le record en matière d'indécence.

Dans son édition du 17 au 23 juillet, « Jeune Afrique » a cru devoir publier les résultats auxquels est parvenue la Commission médicale mise en place pour savoir si les candidats à l'élection présidentielle du 27 août prochain sont physiquement et mentalement aptes à assumer la charge suprême. Ce journal, au mépris de la déontologie, a parlé de « plusieurs diabétiques et hypertendus, un asthmatique, deux VIH (...) ». « Jeune Afrique » précise avoir été « l'heureux bénéficiaire des indiscretions (...) de la commission médicale (...) ».

Un véritable scandale qui devrait amener les candidats à cette élection à porter plainte contre ce journal et à la commission médicale, pour violation et complicité de violation du secret médical. Le rôle de ces médecins n'était nullement de publier dans les journaux l'état de santé des candidats. Ils devaient se prononcer exclusivement sur l'aptitude de chaque candidat à exercer la charge suprême au regard de son état physique et mental, en délivrant un certificat médical qui



atteste ou pas de cette capacité. A l'image de celui qui tout médecin délivre à tout employeur qui souhaite savoir si son personnel est apte à assumer sa mission. Dans cet exercice, les médecins s'abstiennent de dévoiler les détails des examens à l'employeur. Ils se bornent à répondre à la question sur l'aptitude.

« Jeune Afrique », dont l'article a visiblement été soufflé par le pouvoir-- la presse du palais évoque sans arrêt l'état de santé supposé des leaders de l'opposi-

tion--, a ajouté un élément de polémique inacceptable. Prétendre qu'un candidat supposé infecté par le VIH ne peut exercer la charge suprême, comme le laisse entrevoir clairement sa question, c'est ajouter un élément de discrimination qui ne s'impose pas. Les publi-reporters de « Jeune Afrique » savent très bien que le VIH est une affection qui n'altère pas les facultés mentales. Dès l'instant que ce dernier se soumettra au protocole thérapeutique mis en place pour contenir

les effets néfastes de cette infection. Earvin « Magic » Johnson Jr, le meilleur joueur de basket-ball américain dans les années 80, sociétaire de la célèbre équipe « Les Lakers » de Los Angeles, n'a rendu publique sa séropositivité qu'en 1991. Cela ne l'a pas empêché de demeurer un sportif de haut niveau et un des meilleurs de sa génération. Ce n'est pas pourtant une telle forme physique ou mentale que l'on demande à un chef d'Etat.

« Jeune Afrique » ne va pas se limiter à cette stigmatisation des personnes vivant avec le VIH--certains de ses lecteurs qui en sont porteurs apprécieront sans doute--, il va aussi « souffler » au législateur gabonais d'interdire certaines fonctions aux personnes vivant avec le VIH ou encore demander à la Cenap de se saisir de ce vide juridique « pour exclure de la course » les candidats concernés. Une initiative qui verra le monde entier se liguier contre le Gabon. Et du même coup, il fera renaître des préjugés qui ont longtemps habité certains par ignorance, au sujet de cette affection. « Jeune Afrique » doit comprendre une bonne fois pour toutes que le soutien très intéressé qu'il apporte à Bongo Ondimba Ali (BOA) ne lui permet pas de jeter l'opprobre sur les Gabonais ou sur le Gabon. Dans tous les cas, l'hebdomadaire doit s'attendre à rendre des comptes pour avoir été un acteur de la distraction des fonds publics du Gabon.